

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : En exercice : 18 Présent : 17	Séance du : 7 mars 2022	Date de publication :
---	----------------------------	-----------------------

L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à neuf heures, le Bureau communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 28 février 2022, s'est réuni à la communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - REGGIANI Jean-Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - SOLER Annie - HUMBERT Cédric - LOMBARD Danièle

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

DECARD Guillaume donne procuration à ISEPPI Stéphane

NON REPRESENTES :

BONDOUX FERNANDEZ Evelyne

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Charles MARCHAND.

Délibération n° **1**
Rapporteur : **M. BOUDOUBE, Vice-Président**
Titre : **Modification du tableau des effectifs**

Synthèse : La présente délibération procède à la création d'un poste pour nommer un agent en tant que stagiaire.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **2**
Rapporteur : **M. CHARLIER DE VRAINVILLE, Vice-Président**
Titre : **Engagement irrévocable de participation financière à l'autorisation de programme de montée en débit nommé «MED 83» du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit**
Autorisation de signature de la convention de clôture d'opérations

Synthèse : En 2017, le Département du Var a adhéré au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit, syndicat régional, pour lui confier la conduite du déploiement du très haut débit sur les zones d'initiative publique en exécution de son schéma départemental.

Le Syndicat a conduit des opérations de montée en débit sur cuivre (Programme MED) pour faire patienter les territoires les moins bien desservis en débit, en attendant le déploiement de la fibre optique objet d'une DSP à intervenir. Cette démarche a intéressé 40 communes du Var dont la commune des Adrets de l'Estérel.

Par délibération n°24 du 11 décembre 2017, le Conseil communautaire avait validé le programme de montée en débit proposé à la commune des Adrets de l'Estérel, la Communauté d'agglomération étant compétente depuis 2016. Compte tenu de l'ensemble des dépenses intervenues, d'une subvention de l'Etat, et des financements de la Région et du Département du Var, co-financeurs, l'opération de montée en débit aux Adrets de l'Estérel, à laquelle la Communauté d'agglomération a participé pour un montant de 66 200 €, affiche un solde de 10 578,60 € TTC à reverser par le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit à la Communauté d'agglomération.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,**
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **3**
Rapporteur : **M. CHARLIER DE VRAINVILLE, Vice-Président**
Titre : **Coopération entre Estérel Côte d'Azur Agglomération et la Commune des Adrets de l'Estérel**
Clôture des opérations de montée en débit
Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention de coopération

Synthèse : Par délibération n°23 du 11 décembre 2017, le Conseil d'agglomération avait validé le principe d'une convention de coopération technique et financière pour le déploiement du très haut débit entre la Communauté d'agglomération et la Commune des Adrets de l'Estérel.

Cette convention a porté sur la réalisation d'une opération de montée en débit à la demande de la Commune. Cette opération étant terminée, le bilan ayant été tiré avec le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit, la Commune est sollicitée pour le versement d'un fonds de concours correspondant à 50% de la dépense engagée par la Communauté d'agglomération, soit 27 810,70 €.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,**
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **4**
Rapporteur : **M. CHARLIER DE VRAINVILLE, Vice-Président**
Titre : **Déploiement FTTH et mise en œuvre de la DSP en zone d'initiative publique
Modification des dispositions passées avec les communes des Adrets de l'Estérel, de
Puget sur Argens et de Roquebrune sur Argens**

Synthèse : Par délibération n°17 du 29 novembre 2019, le Conseil d'agglomération avait validé le principe d'une coopération technique et financière avec les communes des Adrets de l'Estérel, de Puget sur Argens et de Roquebrune sur Argens pour la conduite des opérations de déploiement de la fibre optique sur leur territoire en exécution de la DSP par le Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut débit. Les conventions ont ensuite été passées avec chacune des communes concernées.
Les engagements techniques et financiers du territoire ont été précisés par le Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut débit dans une convention cadre avec l'ensemble des EPCI du Var, puis et dans une convention de participation avec Estérel Côte d'Azur Agglomération.
Les engagements financiers ayant pris la forme d'avances remboursables, les communes peuvent être dispensées des participations financières initialement prévues, le volet coopération technique restant d'actualité.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **5**
Rapporteur : **M. MARCHAND, Vice-Président**
Titre : **Approbation du Contrat d'Objectifs "Prévention, Tri des déchets et économie
circulaire" avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur**

Synthèse : La Région Provence Alpes Côte d'Azur a mis en place un nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités territoriales dans l'atteinte des objectifs en matière de prévention et de gestion des déchets : le contrat d'objectifs « Prévention, tri des déchets et économie circulaire ».
Cette démarche vient en complément des dispositifs déjà existants et permet à la Collectivité engagée de pouvoir bénéficier d'importants soutiens financiers.
Estérel Côte d'Azur Agglomération, qui porte de nombreux projets en faveur de la prévention et de l'optimisation de la gestion des déchets, s'engage dans ce dispositif.

Résultat du vote : **À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.**

Délibération n° **6**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Stratégie de développement de la filière hydrogène décarboné sur le territoire
communautaire
Participation aux consultations dédiées dans le cadre des mobilités**

Synthèse : Au regard des enjeux et objectifs nationaux pour la sortie progressive du recours aux énergies fossiles dans le domaine des mobilités, le développement de la filière « hydrogène bas carbone » représente un objectif

majeur. Un projet privé de production est envisagé sur le territoire de la communauté d'agglomération, qui pourra permettre d'envisager notamment le développement d'une flotte de transports collectifs fonctionnant à cette énergie.

Au regard de ses engagements en matière de développement durable, la Communauté d'Agglomération souhaite s'inscrire dans la dynamique de ce projet et participer à toute forme de consultation permettant d'obtenir des financements pour sa réalisation.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° 7
Rapporteur : **Mme LANCINE, Vice-Présidente**
Titre : **Intervention sur le parc de logements privés**
Attribution de subventions aux propriétaires privés

Synthèse : Estérel Côte d'Azur Agglomération attribue des aides en faveur de la rénovation des logements privés et de la production d'une offre locative privée à vocation sociale. Elle gère également les aides de la Région dans le cadre du programme d'intérêt général « Rénover pour Habiter Mieux ». Il est donc attribué un montant total de 34 046 €, correspondant à 23 862 € d'aides d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et 10 184 € d'aides de la Région pour la rénovation de 11 logements et le conventionnement sans travaux à loyer social de 5 logements.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du Bureau communautaire et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le 11 mars 2022

Le Président

Frédéric MASQUELIER